



Conseil UFR ALLSH
29 septembre 2022



Ordre du jour (ODJ) / CUFR 29.09.2022

1. Approbation du CR 30/06/2022 (Délibération)
2. Informations générales (visite président, mail aux BIATSS, MDR, point rentrée/salle, IP pré-rentrée)
3. Bourse aux livres (Information)
4. Cadrage de la campagne des concours au titre du 46-3 (Délibération)
5. Cadrage ALLSH – Promotion des agents PRAG/PRCE (26-I-2) (Délibération, Information)
6. Cadrage architecture haute contrat 2024-2028 (Délibération)
7. Campagne d'emploi - Méthodologie et calendrier concernant l'évaluation des fiches d'expression des vœux et projets (Information)
8. Rétroplanning stratégie formation et accréditation (Information)
9. Prime d'engagement pédagogique (Délibération)

1. Approbation du CR 30/06/2022 (Délibération)

Lionel Dany
Doyen de l'UFR ALLSH



2. Informations générales

2. Informations générales

1. Visite président : Lionel Dany
2. Courriel aux personnels administratifs : Lionel Dany
3. Maison de la recherche : Alexis Nuselovici
4. Point rentrée : IP/Salles : Linda Zaoui



Point rentrée : IP/Salles : Linda Zaoui

Linda Zaoui
Responsable administrative adjointe de l'UFR ALLSH

Emploi du temps

Etat des lieux cours sans salle - comparatif 2021-22/2022-23

Situation 2021-22 au 30/08/2021S1			Situation 2022-23 au 12/07/2022 S1		
Volumétrie enseignements sans salle			Volumétrie enseignements sans salle		
Nombre de séances à placer		731	Nombre de séances à placer		616
Nombre de cours réguliers (12 séances)		24	Nombre de cours réguliers (12 séances)		24
Répartition des demandes par diplôme (par groupe d'étudiants pour 1 ou plusieurs séances)			Répartition des demandes par diplôme (par groupe d'étudiants pour 1 ou plusieurs séances)		
Nombre de demandes en cours		135	Nombre de demandes en cours		93
En licence		24	En licence		11
En licence pro		1	En licence pro		0
En option		1	En option		5
En master (hors psycho et cefocop)		48	En master (hors psycho et cefocop)		35
En master de psycho		39	En master de psycho		13
En master CEFOCOP		4	En master CEFOCOP		1
En agrégation		1	En agrégation		15
Atelier de L1		10	Atelier de L1		12
Cours pour étudiants étrangers		7	Cours pour étudiants étrangers		1

*source Nathalie Juvénal, service des formations

Emploi du temps

Proportion des besoins par jour de la semaine		
en nombre de séances sur le semestre		
lundi		4%
mardi		35%
mercredi		33%
jeudi		15%
vendredi		9%

Répartition des besoins par effectifs étudiants		
nombre de demandes par classe d'effectif		
non calculé en 21-22		

Proportion des besoins par jour de la semaine		
en nombre de séances sur le semestre		
lundi		8%
mardi		42%
mercredi		31%
jeudi		13%
vendredi		5%

Répartition des besoins par effectifs étudiants		
nombre de demandes par classe d'effectif		
0 à 5 étudiants		20
6 à 10		14
11 à 15		18
16 à 20		6
21 à 30		17
31 à 40		5
> 40		2

*source : Nathalie Juvénal, service des formations

Inscriptions administratives

Date d'actualisation: 27/01/2023

Source: Apogée

Composante	Antenne	Effectif annuel de l'année précédente	Effectifs de l'année précédente à la date observée	% par rapport à l'effectif annuel de l'année précédente	Effectifs de l'année en cours à la date observée
		2021/2022	2021/2022	2021/2022	2022/2023
UFR arts, lettres, langues, sciences	UFR arts, lettres, langues, sciences humaines - Aix	15040	14017	86,64%	13030
	UFR arts, lettres, langues, sciences humaines - Aix Jas de Bouffan	231	30	12,99%	30
	UFR arts, lettres, langues, sciences humaines - Arles	64	60	71,88%	46
	UFR arts, lettres, langues, sciences humaines - Délloc. hors étab.	411	122	22,38%	92
	UFR arts, lettres, langues, sciences humaines - Marseille	519	285	51,25%	266
UFR arts, lettres, langues, sciences	Sous-total:	16265	14514	82,78%	13464
	Total:	16265	14514	82,78%	13464

Inscriptions pédagogiques

FILIERE	IP AU 22/07/2022	IP entre le 24/08/2022 et le 02/09/2022	IP AU 06/09/2022	IP AU 11/09/2022 (fin des IP WEB)	NBR IP PAPIER	IP AU 22/09/2022
L1	0	1 784	4 038	4 383	417	4 800
L1 Trilangue	47	47	47	167	12	179
L2	1 544	1 544	1 544	2 403	220	2 623
L3	1 348	1 348	1 348	2 012	176	2 188
M1	319	319	319	849	146	995
M2	0	114	114	476	285	761
TOTAL	3 258	5 156	7 410	10 290	1 256	11 546
NON CONCERNES						
IP UE OBLIGATOIRES UNIQUEMENT						
IP UE OBLIGATOIRES ET A CHOIX						

*source : Gilles Rebull et Hélène Herbreteau, service de la scolarité

Cas des étudiants internationaux

Erasmus entrants : 183

CIVIS : 27

Hors Europe entrants : 46

IA : 249 sur 256

IP : 242



3. Bourse aux livres (Information)

Lionel Dany
Doyen de l'UFR ALLSH

3. Bourse aux livres (Information)

1 septembre : Télédemande initiale portée par une association étudiante « autre », contact téléphonique JM. Rivière.

2 septembre : Télédemande UNEF.

6 septembre : RDV avec JM Rivière et S Huguet

Impossibilité administrative d'accepter la Bourse aux livres en l'état et volonté de reconstruire vite la Bourse sur un modèle viable et pérenne (prise en charge par l'UNEF, mise en place d'une convention). Pétition.

7 septembre : Article de La Provence réaffirmant notre engagement vis-à-vis de la bourse aux livres.

12 septembre : RDV L Dany (demande le 11/09).

13 septembre : Proposition UNEF pour faire une nouvelle télédemande.

14 septembre : Envoi de la version initiale de la convention aux services centraux et à la DAJI. A/R entre les services pour finaliser la rédaction de la convention.

26 septembre : Message de l'UNEF demandant une « autorisation provisoire ».

28 septembre : Retour finaux DEPIL et DAJI et transmission de la convention à l'UNEF.

3. Bourse aux livres (Information)

1/ Soit il s'agit d'une bourse aux livres (assimilable à du troc) sans aucune transaction financière.

La convention de MAD telle qu'elle est ici utilisée est adéquate. La gratuité de cette mise à disposition de locaux est possible, s'agissant d'une association étudiante, qui par définition répond aux critères d'intérêt général et de non lucrativité.

2/ La bourse aux livres suppose des échanges commerciaux (les livres sont vendus, au profit de l'UNEF ou au profit partagé de l'UNEF et des dépositaires). Cette bourse aux livres n'est cependant autorisée que de manière très ponctuelle (une à trois fois par an) : la convention de MAD de locaux, à titre gracieux (sans redevance donc) reste envisageable, à condition d'obtenir l'autorisation préalable du Président de déroger au principe de neutralité commerciale qui régit les universités et à condition que les « bénéfices » obtenus à l'issue de la vente servent à financer un projet préalablement défini et transmis par l'UNEF et qui bénéficierait aux étudiants d'AMU.

3/ La bourse aux livres suppose des échanges commerciaux ET est autorisée de manière régulière et/ou sur une longue période.

C'est désormais l'AOT (autorisation d'occupation temporaire du domaine public) qui est ici préconisée. Elle suppose un appel d'offre préalable et une mise en concurrence des organismes susceptible d'organiser une telle bourse aux livres (l'UNEF n'a pas alors la garantie de remporter l'appel d'offre...). Elle est obligatoirement assortie d'une redevance (loyer). La procédure est bien plus lourde et supervisée par la DDPI et la DAJI.

4. Cadrage de la campagne des concours au titre du 46-3 (Délibération)

Lionel Dany
Doyen de l'UFR ALLSH

4. Cadrage de la campagne des concours au titre du 46-3 (Délibération)

Rappel campagne 2022

- 5 profils « individuels » retenus par le CUFR
- 3 concours au titre du 46-3 (sections 14, 17, 19)

Délimitation du nombre de concours

- AMU fait remonter une demande au ministère (20 pour 2023)*
- Estimation de 2 à 3 concours pour l'UFR en 2023 (?)**
- 54 MCF-HDR au sein de l'UFR ALLSH , 17 sections CNU

La sélection concernant les possibilités de concours doit reposer sur un vivier

- Pas une analyse individuelle des candidat·e·s potentiel·le·s
- Un profilage à partir des disciplines (section CNU)

*18 en 2022 ; ** Dans la limite du neuvième des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines

4. Cadrage de la campagne des concours au titre du 46-3 (Délibération)

Proposition procédure UFR ALLSH / Campagne 2022-2023

1^{ère} étape : choix des sections CNU concernées par le CUFR

Informations nécessaires pour procéder à un classement

- Section CNU
- Présence d'un vivier (nombre minimal de candidat·e·s par section)
- Taux de PR/MCF de la section par rapport au taux de l'UFR

*Objectif : maîtrise du rééquilibrage (PR/MCF) au sein de l'UFR
(pas le cas actuellement avec le repyramidage)*

2^e étape : une fois les sections CNU sélectionnées par le CUFR

- Dialogue avec les départements et UR concernés → candidatures potentielles ; profil « ouvert ».
- Prise en compte des concours 46-3 sur la campagne d'emplois (e.g., demandes de concours PR et enjeux internes aux départements / UR).

4. Cadrage de la campagne des concours au titre du 46-3 (Délibération)

Procédure au vote – critères pour la CE 2023

- Sélection à partir des sections CNU ;
- Prise en compte du taux de PR/MCF de la section par rapport au taux de l'UFR ;
- Prise en compte de l'obtention d'un 46-3 ou d'un repyramidage en 2022 ;
- Prise en compte des concours 46-3 sur la campagne d'emplois.

4. Cadrage de la campagne des concours au titre du 46-3 (Délibération)

Sections CNU concernées par la 46-3 pour la CE 2023

file:///Users/lioneldany/Desktop/Campagne-Emploi_2022-2026/3.46-3/46-3_Projections.xlsx

Vote
Sélection des sections CNU
46-3



5. Cadrage ALLSH – Promotion des agents PRAG/PRCE (26-I-2) (Information)

Lionel Dany
Doyen de l'UFR ALLSH

5. Cadrage ALLSH – Promotion des agents PRAG/PRCE (26-I-2)

Conditions de recrutement : ([décret 84-431](#))

1. Enseignants titulaires du second degré exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.
2. Titulaires d'un doctorat ou HDR
3. Être qualifiés (la validité de la qualification est appréciée à la date de clôture des inscriptions au concours)

La possibilité d'avoir des candidats externes à l'établissement est fort.

- *Les candidats 2nd degré peuvent candidater au titre du détachement.*
- *Concours ouvert aux pensionnaires des écoles françaises à l'étranger et anciens pensionnaires de ces écoles.*

5. Cadrage ALLSH – Promotion des agents PRAG/PRCE (26-I-2)

AMU

5 postes au concours (campagne 2023)

Compensation pour la composante en heures de cours complémentaires

UFR ALLSH

34 enseignant·e·s du second degré

7 Arts ; 1 DEA ; 1 DEG ; 1 DEI ; 5 DELHAM ; 8 DEMA ; 1 DEMO ; 1 GEA ; 1 HAA ; 1 Histoire ; 2 LEA ; 3 Lettres ; 1 LIRROU ; 1 Psychologie du développement

→ **Hypothèse** : 1 poste pour l'UFR ALLSH (éventuellement 2)*

Nombre de PRAG IUT (101) ; INSPE (66) ; Sciences (42).

5. Cadrage ALLSH – Promotion des agents PRAG/PRCE (26-I-2)

Procédure

1. **Éligibilité** : remontée d'informations des départements et unités de recherche des agents éligibles (i.e. doctorat, qualification, durée de l'affectation enseignement supérieur). Fiche à retourner avec avis.
2. **Candidature** : proposition de candidature (CV).
3. **Sélection du poste MCF** : CUFR-restreint du 13/10/2022 ; avis des directions et dossiers mis à disposition des membres du CUFR-R.

6. Cadrage architecture haute contrat 2024-2028 (Délibération)

Valérie Debuiche
Vice-Doyenne en charge de la formation

La **structure haute** de l'offre de formation, en licence comme en master, se déclinera :

- soit en mention unique sans parcours mais avec possibilité d'UE à choix ;
- soit en mention avec parcours mais sans possibilité d'UE à choix.

En licence *

Pour la composition de la structure haute, les éléments suivants devront être respectés :

- En-dessous de 70 étudiant·es, une mention ne peut pas comporter de parcours mais elle comportera des UE à choix (en nombre limité).
 - Exception 1. Possibilité d'un parcours « Métiers de l'enseignement » en L3, quel que soit l'effectif.
 - Exception 2. Possibilité de déroger aux seuils d'effectif après accord de la composante et pour raisons pédagogiques dûment motivées (par exemple, parcours différents selon les langues en LLCER).
- Au-delà de 70 étudiant·es, une mention peut être déclinée en parcours (nombre limité en fonction des effectifs) après accord de la composante et pour raisons pédagogiques dûment motivées.

En Master **

- En-dessous de 20 étudiant·es, une mention ne peut pas comporter de parcours mais elle proposera des UE à choix (en nombre limité).
- Au-delà de 20 étudiant·es, une mention peut être déclinée par parcours après accord de la composante et pour raisons pédagogiques dûment motivées (par exemple, Typicité des parcours, les parcours doivent proposer des formations bien différenciées).

- Base de référence : effectifs en L2 et/ou L3 (hors SFAD) des deux dernières années universitaires (2020-2021 et 2021-2022).
- ** Base de référence : effectifs en M1 (hors SFAD) des deux dernières années universitaires (2020-2021 et 2021-2022).

7. Campagne d'emploi - Méthodologie et calendrier concernant l'évaluation des fiches d'expression des vœux et projets (Information)

Sebastian Hüschen
Vice-Doyen affaires générales et vie institutionnelle

7. Campagne d'emploi - Méthodologie et calendrier concernant l'évaluation des fiches d'expression des vœux et projets (Information)

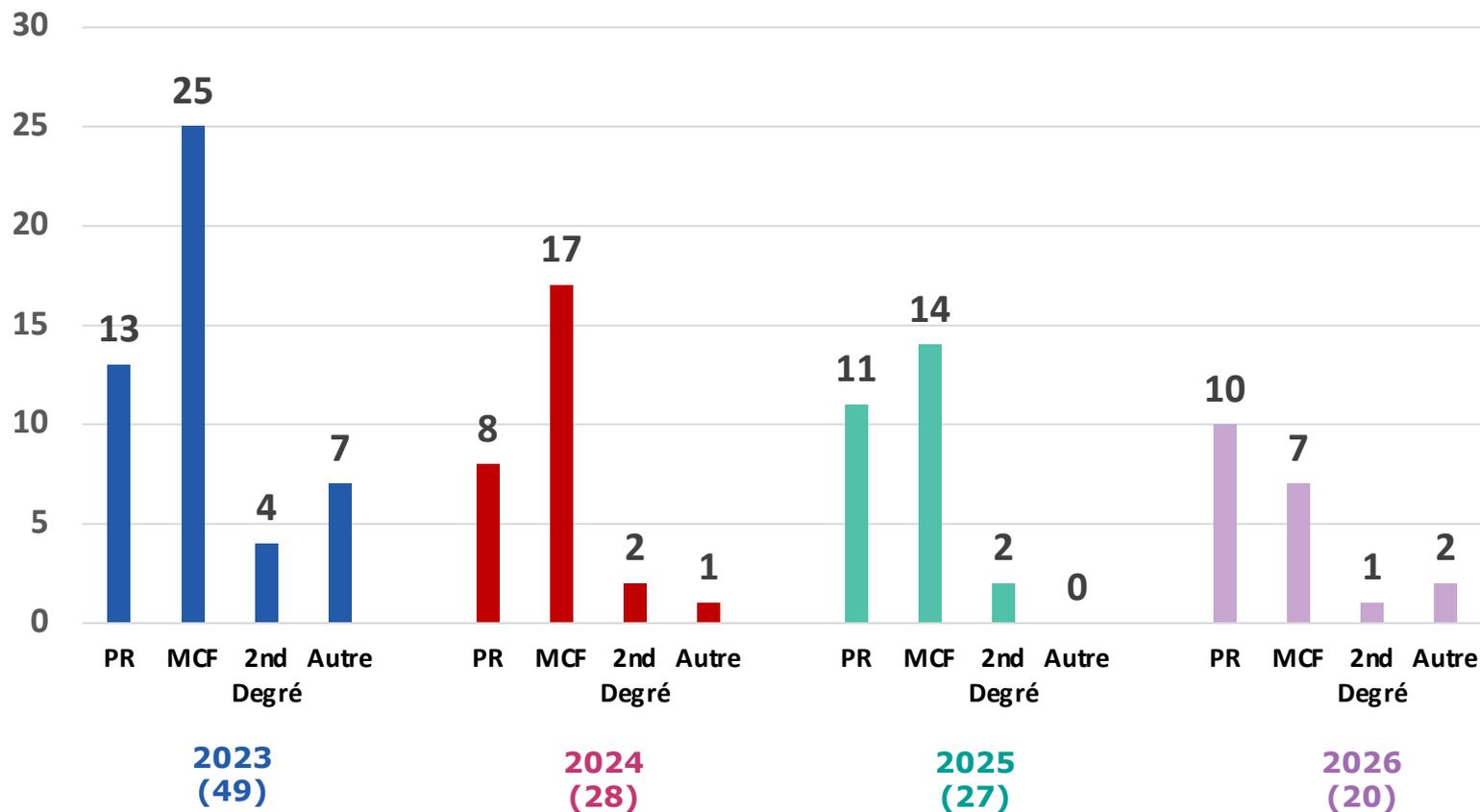
Plusieurs principes guident le processus d'évaluation des fiches (FEVP) :

1. Les évaluations s'appuient sur les données de cadrage mises à disposition par l'UFR pour appréhender l'environnement des départements et unités de recherche et les enjeux relatifs aux formations.
2. Un·e évaluateur·trice effectue son évaluation sur un seul département (voire deux au plus) afin de faciliter le travail à réaliser (i.e. connaissance de l'environnement du département sur 4 ans, analyse des données de cadrage disponibles ciblée).
3. Chaque fiche (FEVP) fait l'objet d'une évaluation par (a) un·e membre de chaque comité et (b) l'équipe de direction de l'UFR. Les évaluations seront croisées lors des comités.

7. Campagne d'emploi - Méthodologie et calendrier concernant l'évaluation des fiches d'expression des vœux et projets (Information)

Lundi 03 octobre 2022 10h00	Comité des études
Mardi 04 octobre 2022 10h00	Comité de la recherche
Mercredi 05 octobre 2022 10h00	Conférence mixte des comités des études et de la recherche
Lundi 10 octobre 2022 10h00	Conférence des directions de départements et des directions d'unités de recherches
Jeudi 13 octobre 2022 10h00	Conseil de l'UFR ALLSH

Nombre et type de FEVP par année (total = 124)



Département	Total	PR	MCF	2 nd degré	Autre
Arts	14	4	7	1	2
Études asiatiques (DEA)	10	3	6		1
Études du monde anglophone (DEMA)	9	2	7		
Histoire	9	5	4		
Lettres	8	4	4		
Histoire de l'art et archéologie	7	6	1		
Langues étrangères appliquées (LEA)	7		6	1	
Anthropologie	6	3	3		
Psychologie cognitive et expérimentale	6	1	3		2
Psychologie développementale et différentielle	5	2	2		1
Études hispaniques et latino-américaines (DEHLAM)	4	1	2	1	
Études moyen-orientales (DEMO)	4	1	2	1	
Philosophie	4	1	2	1	
Psychologie clinique et psychopathologie	4		4		
Psychologie sociale et du travail	4		2		2
Géographie, aménagement, environnement (GAE)	3	2	1		
Sciences de l'Antiquité	3	1	1	1	
Sciences du langage (DSL)	3	1	2		
Sociologie	3	2	1		
Études italiennes (DEI)	2		1	1	
Études portugaises et luso-brésiliennes (DPLB)	2			1	1
Études slaves (DES)	2	2			
Français langue étrangère (FLE)	2	1	1		
Sciences de l'éducation	2	1			1
Linguistique romane et roumain (LIRROU)	1	1			
Études germaniques (DEG)	0				

**Nombre de
FEVP par
département
et typologie
des demandes**

7. Campagne d'emploi - Méthodologie et calendrier concernant l'évaluation des fiches d'expression des vœux et projets (Information)

Campagne 2022-2023

Masse salariale EC libérée : **954 922 €**

Masse libérée BIATSS : **133 258 €**

Coût moyen entrant

PR	98 872 €
MCF	65 241 €
2nd Degré	75 971 €
PAST 50 %	37 874 €

IGE	56 528 €
ASI	55 829 €
TECHNICIEN	47 844 €
ATRF	42 179 €

Information additionnelle

Masse salariale ATER sur PV (un levier d'action, dialogue avec directions dpt, UR)

7. Campagne d'emploi - Méthodologie et calendrier concernant l'évaluation des fiches d'expression des vœux et projets (Information)

Campagne 2022-2023

Masse salariale EC libérée : **954 922 €** →

Masse libérée BIATSS : **133 258 €**

« Simulation 1 »	
3 PR	296 616 €
10 MCF	652 410 €
13	949 026 €

Coût moyen entrant

PR	98 872 €
MCF	65 241 €
2nd Degré	75 971 €
PAST 50 %	37 874 €

IGE	56 528 €
ASI	55 829 €
TECHNICIEN	47 844 €
ATRF	42 179 €

Information additionnelle

Masse salariale ATER sur PV (un levier d'action, dialogue avec directions dpt, UR)

7. Campagne d'emploi - Méthodologie et calendrier concernant l'évaluation des fiches d'expression des vœux et projets (Information)

Campagne 2022-2023

Masse salariale EC libérée : **954 922 €** →

Masse libérée BIATSS : **133 258 €**

« Simulation 2 »	
1 PR	98 872 €
13 MCF	848 133 €
14	947 005 €

Coût moyen entrant

PR	98 872 €
MCF	65 241 €
2nd Degré	75 971 €
PAST 50 %	37 874 €

IGE	56 528 €
ASI	55 829 €
TECHNICIEN	47 844 €
ATRF	42 179 €

Information additionnelle

Masse salariale ATER sur PV (un levier d'action, dialogue avec directions dpt, UR)



8. Rétroplanning stratégie formation et accréditation (Information)

Valérie Debuiche
Vice-Doyenne en charge de la formation

8. Rétroplanning stratégie formation et accréditation (Information)

(1) Première analyse et « *Lecture commentée* »

Comités des études, départements, DETU (19.09.22)

(2) Diffusion à l'ensemble des personnels (20.09.22)

(3) Analyse et discussion

Conférence mixte directions des départements et des unités de recherche (17.10.22)

(4) Finalisation

Comité des études (07.11.22)

(5) Validation

CUFR (17.11.22)

9. Prime d'engagement pédagogique (Délibération)

Valérie Debuiche
Vice-Doyenne en charge de la formation

Evaluation de l'engagement pédagogique : évaluer les items (A+/A/B/C)

		Item 1 Activités pédagogiques	Item 2 Encadrement des étudiants (notamment sur le cycle L, en formation continue et en apprentissage)	Item 3 Attractivité pédagogique de l'établissement	Item 4 Responsabilités pédagogiques exercées (notamment sur le cycle L, en formation continue et en apprentissage)	
Nom	Prénom	A+	A+	B	A+	Notation (A+/A/B/C)
CHETELAT	Emilie	<p>Compte tenu de son Investissement remarquable dans le cadre de l'UE transversale PIX et de son statut de PRCE, et en fonction des activités pédagogiques exercées lors de la période concernée non seulement dans ALLSH mais dans AMU, le dossier de Mme Chetelat me semble mériter une évaluation A+ pour l'obtention de la prime d'engagement pédagogique</p>				A+

**Vote
PEP**



Conseil UFR ALLSH
29 septembre 2022

